

Aux unités de soins des hôpitaux
desservis par la PIC



Morges, le 26 février 2024

Objet : Remplacement temporaire de Scopoderm® 1,5 mg/TTS (eo 2) par Scopolamine Mylan® TTS 1 mg/72h (eo 4)

Madame, Monsieur,

Les patchs de Scopoderm® 1,5 mg/TTS ne sont plus disponibles chez notre fournisseur.

Nous vous proposons de les remplacer temporairement par les patchs de Scopolamine Mylan® 1 mg/3 jours importés d'Allemagne avec les caractéristiques suivantes :

NON DISPONIBLE	NOUVEAU
<p>Scopoderm® 1,5 mg/TTS (eo 2)</p>  <p>N° art.: 14094 Pharmacode :N/A Stat.: 2</p> <p>API : scopolamine (=hyoscine) <u>Excipient(s) :</u> N/A</p>	<p>Scopolamine Mylan® TTS 1 mg/72h (eo 4)</p>  <p>N° art.: 14192 Pharmacode :N/A Stat.: 2</p> <p>API : scopolamine (=hyoscine) <u>Excipient(s) :</u> N/A</p>

Même si le libellé sur l'emballage est différent, les patchs des deux marques sont similaires. Ils délivrent 1 mg de scopolamine par 72 h et contiennent 1,5 mg de scopolamine par patch. Ils s'utilisent donc de la même manière.

En restant à disposition pour toute question complémentaire, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Manuel Masconi
Pharmacien responsable distribution

Source images : TIP.CO.UK, Meylan